

Pourquoi se former ?

Vous randonnez et vous appréciez d'être encadré et guidé. A votre tour, vous souhaitez emmener un groupe de randonneurs explorer nos chemins et découvrir notre patrimoine naturel ou culturel.

Devenez animateur de randonnée pédestre !

Vous avez des connaissances, des compétences ou vous souhaitez vous investir.

La FFRandonnée vous propose un panel de formations tout au long de l'année sur l'ensemble du territoire national pour vous accompagner dans votre démarche.

<https://formation.ffrandonnee.fr>

De plus, il est important de savoir qu'aucun texte de loi n'oblige une personne encadrant bénévolement des randonneurs dans le cadre de l'activité traditionnelle de son association, à posséder un diplôme. Toutefois, en termes de responsabilité, toute association, en la personne de son Président, se doit de répondre à une obligation de moyens à l'égard de ses adhérents. Le Président est responsable des initiatives et compétences de ses animateurs. Les qualifications et diplômes fédéraux d'encadrement attestent, pour leurs titulaires, de la possession de compétences bénévoles de niveau professionnel et constituent, pour lui, la meilleure garantie de la compétence de ses animateurs.